

Zeitschrift: Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK = Mensuration, photogrammétrie, génie rural

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) = Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

Band: 85 (1987)

Heft: 10

Artikel: Le 6ème rapport sur l'agriculture et sa signification pour les améliorations foncières : Questions soulevées par le 6ème rapport sur l'agriculture

Autor: Jeanneret, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-233460>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le 6ème rapport sur l'agriculture et sa signification pour les améliorations foncières

Questions soulevées par le 6ème rapport sur l'agriculture

A. Jeanneret

La Commission fédérale des améliorations foncières est un organe consultatif de l'Office fédéral de l'agriculture chargé d'examiner les questions de principe concernant les améliorations foncières, y compris les bâtiments ruraux et les recherches dans le domaine du génie rural.

L'agriculture se trouve devant la tâche délicate de devoir améliorer ses structures tout en évitant d'augmenter sa production. Cet objectif est d'autant plus difficile à poursuivre qu'on s'efforce en même temps de maintenir l'agriculture de montagne et d'encourager l'existence d'exploitations familiales viables dans toute la Suisse. Dans le cadre de l'élaboration des plans directeurs, les cantons doivent définir des surfaces d'assolement. Ils s'appliquent actuellement à trouver des solutions adaptées à leur législation et aux conditions particulières de leur agriculture.

La Commission fédérale des améliorations foncières s'efforce de saisir l'ensemble des problèmes de notre agriculture, afin de mieux pouvoir intégrer l'action des améliorations foncières dans le cadre général des mesures prises en faveur de l'agriculture, et dans celui plus particulier de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement.

Die Eidg. Kommission für Bodenverbesserungen ist ein beratendes Organ des Bundesamts für Landwirtschaft. Ihr obliegt die Prüfung grundsätzlicher Fragen auf dem Gebiet der Bodenverbesserungen mit Einschluss der landwirtschaftlichen Hochbauten und des kulturtechnischen Versuchswesens.

Der Landwirtschaft ist die heikle Aufgabe gestellt, ihre Strukturen ohne Produktionssteigerung zu verbessern. Dieses Ziel ist umso schwieriger zu verfolgen, als man gleichzeitig bemüht ist, die Berglandwirtschaft zu erhalten und in der ganzen Schweiz den lebensfähigen Familienbetrieb zu fördern.

Auf dem Gebiet der Raumplanung müssen die Kantone im Rahmen der Richtplanung die Fruchtfolgeflächen sicherstellen. Sie sind jetzt damit beschäftigt, ihrer Gesetzgebung und der besonderen landwirtschaftlichen Gegebenheit gemässe Lösungen zu suchen.

Die Eidg. Kommission für Bodenverbesserungen versucht, die Probleme in ihrer Gesamtheit zu erfassen, mit dem Ziel einer besseren Integration der Meliorationen in den allgemeinen Rahmen der Massnahmen zugunsten der Landwirtschaft sowie in den besonderen Rahmen der Raumplanung und des Umweltschutzes.

Le président de la Commission fédérale des améliorations foncières (CFAF) remercie vivement le Groupe spécialisé des ingénieurs du génie rural et des ingénieurs-géomètres de la SIA ainsi que la Conférence des services chargés des améliorations foncières de l'avoir associé (et à travers lui la commission qu'il a l'honneur de présider) à cette journée, fort intéressante et si bien préparée. Heureuse initiative que l'organisation d'un tel symposium! Je sais particulièrement gré à ces deux groupements professionnels de m'avoir si aimablement offert de prendre la parole et je remercie vivement ceux de nos collègues qui se sont dévoués pour la mise au point du programme.

Mon exposé comportera trois parties: Dans une *première partie* je dirai quelques mots de la «Commission fédérale des améliorations foncières». Je donnerai ensuite un bref aperçu de la situation de notre agriculture pour évoquer enfin les problèmes généraux auxquels notre profession va être confrontée.

Les deux autres parties seront très brèves: La *deuxième partie* évoquera les travaux de la commission, que nous présidons, et la *troisième partie* donnera une dimension quelque peu philosophique à l'ensemble de nos préoccupations.

I. Améliorations foncières et agriculture

1. Qu'est-ce que la «Commission fédérale des améliorations foncières» (CFAF/EKBV)?

La commission fédérale des améliorations foncières a été créée en 1969, à l'initiative de M.E. Strebel alors chef du Service fédéral des améliorations foncières. Elle est nommée pour quatre ans par le Chef du Département fédéral de l'économie publique. Pour la période 1985 – 1988 la nomination des membres a été paraphée par le Conseiller fédéral Kurt Furgler.

La commission compte neuf membres: cinq Suisses alémaniques et quatre Ro-

mands. La variété de sa composition lui permet de faire face au mieux à la tâche qui lui a été confiée. Ne comporte-t-elle pas: deux professeurs d'Ecoles polytechniques, les directeurs de l'ASIA (SVIL) et de l'Institut de recherches de Tänikon b. Aadorf, un représentant de l'Office fédéral des forêts et de la protection du paysage, le chef de la partie alémanique d'un service cantonal des améliorations foncières, deux ingénieurs privés: l'un propriétaire d'un bureau dans un canton alpestre, l'autre gérant d'un très vaste domaine agricole du Plateau romand; enfin un président, ancien chef d'un Service cantonal des améliorations foncières et de l'aménagement du territoire. Le chef du Service fédéral des améliorations foncières participe de droit à toutes les séances.

Un règlement intérieur, en 9 articles, approuvé le 1er mars 1985 par le Conseiller fédéral Furgler et entré en vigueur le 1er mai 1985, fixe les tâches et les modalités de fonctionnement de la Commission.

L'article premier précise que la Commission est un *organe consultatif* de l'Office fédéral de l'agriculture chargé «d'examiner les questions de principe concernant les améliorations foncières, y compris les bâtiments ruraux, et les recherches dans le domaine du génie rural», d'où l'intérêt, pour la Commission, voire la *nécessité*, de grouper des représentants de l'enseignement, de la pratique et de l'administration. La tâche de la Commission est vaste. Comme cette dernière tient à l'accomplir avec sérieux et efficacité et qu'elle ne dispose à cet effet que de deux réunions plénières par année, elle se voit contrainte de s'en remettre au *travail préparatoire des ses membres*. Ceux-ci font preuve d'un dévouement et d'une compétence remarquables si bien qu'en séance on se trouve très vite au coeur des problèmes. Mentionnons au passage l'excellent et indispensable travail de démarches et de rédaction accompli par notre collègue Walter Flury, secrétaire et par Madame Bokor, sa précieuse collaboratrice.

Les très bons exposés de nos collègues Alfred Bruni et Gerhard Schmid, que vous avez entendus aujourd'hui, confirment ce que je viens de vous dire puisque tous les deux sont membres de la CFAF.

2. Problèmes actuels et futurs

Toutes les personnalités ici présentes ont ceci de commun (et c'est un truisme) qu'elles travaillent d'une façon ou d'une autre au développement ou du moins au soutien ou au maintien de notre agriculture. Chacun d'entre nous sait depuis longtemps (ou vient peut-être seulement de se rendre compte!) qu'il est extrêmement difficile de se faire une idée exacte de cette branche de notre économie nationale et que rares sont les citoyens (à part les agriculteurs eux-mêmes) qui arrivent à cerner intellectuellement l'ensemble et la complexité des problèmes qui se posent à elle.

Le 6e rapport sur l'agriculture est, à cet égard, un document extrêmement instructif et chacun s'accorde à en reconnaître la valeur.

En résumant à l'extrême, on peut dire que notre agriculture produit trop: cinq fois plus qu'avant la première guerre mondiale et cela avec 120 000 ha de bonnes terres en moins qu'en 1945. Bel exemple de rationalisation efficace et continue! Et pourtant cette agriculture n'assure que le 50 à 60% de notre approvisionnement général. Ce taux tend cependant à augmenter. Si les céréales panifiables, les pommes de terre et les produits laitiers couvrent la presque totalité de nos besoins, le sucre ainsi que les graisses et les huiles végétales accusent un sérieux manque. Malgré cela, *notre agriculture se trouve devant cette tâche délicate de devoir améliorer ses structures tout en évitant d'augmenter sa production.*

Ce dilemme est aggravé par le fait qu'il a été décidé de maintenir une bonne agriculture de montagne et d'assurer, pour l'ensemble du pays, l'existence d'exploitations familiales viables, base d'une population paysanne que l'on souhaite aussi importante que possible. L'octroi de subventions, les paiements directs, les contributions à l'exploitation du sol en conditions difficiles, les primes à l'estivage, la fixation des prix des produits sont autant de mesures qui, combinées entre elles, doivent permettre le maintien en zone de montagne 3 (pour ne prendre qu'un exemple) d'une famille paysanne, avec trois enfants, exploitant un domaine de 15 UGB. Cette présence humaine dans des régions écartées est considérée généralement comme indispensable, par les milieux les plus divers de notre pays, et elle permet à la collectivité d'allouer, bon an mal an, 20 000.- francs à chacune de ces exploitations.

Remarquons au passage, à propos de l'aide à l'agriculture, qu'il est assez savoureux d'observer le libéralisme souvent farouche qu'affichent les membres d'une branche de l'économie aussi bardée de dispositions légales, étatiques et contraignantes; ... sans parler du souci de leurs dirigeants, d'égaliser des revenus qui partent ailleurs, dans d'autres corps de métiers, connaissent de très sensibles différences. Mais passons!

Notre agriculture est bien organisée et elle n'a rien à envier aux agricultures des pays qui nous entourent. Elle a seulement des frais de production plus élevés et nos transactions commerciales, si indispensables, avec l'Europe verte posent de ce fait, de difficiles problèmes. Oui, vraiment, ce secteur économique n'est pas facile à décrire et les questions à résoudre sont d'autant plus ardues qu'aux données et phénomènes évoqués jusqu'ici s'ajoute tout ce qui a trait à la propriété foncière, au droit de fermage et au droit successoral, à la gestion et à la rentabilité, aux fumures et

aux pollutions, à l'aménagement du territoire et à la protection de l'environnement. Je n'irai pas jusqu'à prétendre que chacun d'entre nous devrait, dans le cadre de son activité, maîtriser tout ou partie des questions énumérées, mais il m'apparaît qu'une image des points essentiels du puzzle présenté et surtout des relations entre ceux-ci, devrait s'imprimer dans nos mémoires.

A l'avenir, les deux domaines mentionnés vont jouer un rôle de plus en plus important: l'aménagement du territoire et surtout, la protection de l'environnement.

a) L'aménagement du territoire

Dans le cadre de l'élaboration de leur plan directeur, les cantons doivent définir des surfaces d'assolement (SDA). Cette délimitation se révèle très délicate surtout dans ses aspects juridiques et pratiques (les juristes sont rarement pratiques!) et chaque canton s'applique actuellement à trouver des solutions adaptées à sa propre législation et aux conditions particulières de son agriculture.

Certains cantons ont non seulement contesté le mode de calcul des surfaces d'assolement (SDA), pratiqué par la Confédération, mais aussi la répartition desdites surfaces entre les cantons (contingentement). Il semblerait, aujourd'hui, que les offices fédéraux responsables soient prêts à rediscuter les contingents attribués.

Je pense personnellement que la Confédération a agi avec sagesse! Il valait mieux, en effet, mettre «brutalement» sous les yeux des cantons des chiffres qui, de toute façon, étaient des ordres de grandeur, plutôt que d'engager un dialogue sur la définition des SDA et les modalités d'élaboration des contingents! On serait encore en discussion.

A titre d'exemple, Neuchâtel devrait garantir l'exploitation de 8200 ha de bonnes terres. Il ne lui en reste hélas que 7500 ha! soit 8,5% de moins. Une différence semblable dans tous les cantons, arrondie à l'ordre de grandeur de 10 à 12 % ramènerait l'exigence totale de la Confédération pour son plan alimentaire de crise de 450 000 ha à 400 000 ha. Il sera intéressant de suivre l'évolution des discussions entre les cantons et la Confédération, ceci d'autant plus que les milieux industriels et de la construction voient d'un mauvais oeil la mesure proposée. Ils sont plus ou moins convaincus que rien n'endigera la vague toujours plus déferlante de l'urbanisation.

b) La protection de l'environnement

Les exigences de la protection de l'environnement naturel ne vont pas faciliter la tâche de nos ingénieurs du génie rural. Nous devons cependant faire preuve d'une certaine souplesse et d'un bon esprit d'adaptation. Les attaques, voulues ou non, dont est victime la Nature sont de plus en plus fréquentes et violentes. Les effets

de celles-ci sont aussi de plus en plus perceptibles et ce qui autrefois était affaire de spécialistes est aujourd'hui de notoriété publique. Pas étonnant dès lors que les protecteurs de la Nature ne nous portent pas dans leur coeur!

Ueli Meier de Berne a raison lorsqu'il dit qu'une attitude ouverte nous permettra «... d'éviter autant que possible les confrontations inutiles». Cela ne veut pas dire que nous ne devons pas défendre notre point de vue lorsque celui-ci se justifie par une analyse des faits, respectueuse de tous les aspects d'un problème, et que la décision à prendre ne nuit en rien à des objets naturels destinés à subsister. J'ai connu et je connais encore de ces ingénieurs, ou même de ces citoyens pour lesquels la Nature n'est «Rien!», tout simplement parce qu'elle leur est totalement indifférente. D'un autre côté, j'ai dû également intervenir plusieurs fois, personnellement, dans des débats publics ou dans des commissions, pour réfuter des arguments malveillants à l'égard de nos travaux, de notre profession et de ceux qui l'exercent.

Mais songez aussi, un seul instant, à ce que serait devenu notre pays si des gens ne s'étaient pas levés pour s'opposer, parfois avec violence, à tel comblement ou correction de cours d'eau, tel défrichement, telle construction enlaidissante ... et voyez le résultat! N'y a-t-il pas une nette amélioration dans l'implantation des routes, des ouvrages de génie civil, des bâtiments isolés? Oui, le combat mené par les écologistes est justifié; à nous de le maintenir dans un cadre normal.

Il y a cependant des avertissements que nous ne saurions ignorer: Ce sont ceux que le Conseil fédéral nous donne dans son excellent «Message concernant l'initiative populaire 'pour la protection des marais – Initiative de Rothenthurm' et la révision des dispositions sur la protection des biotopes dans la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage». Nous y apprenons que l'appauvrissement de la flore et de la faune dans le monde et dans notre pays, devient très inquiétant. Ce ne sont pas moins de 15 000 espèces animales et végétales qui ont disparu de notre planète depuis 1960. Et dans le même temps, en Suisse, des dizaines de variétés de plantes, d'animaux (notamment d'oiseaux), d'insectes, etc. s'effaçaient à tout jamais dans notre inventaire des richesses naturelles. Le message auquel je me réfère précise ceci en page 19: «Le rythme de la disparition des plantes et des animaux est estimé à une espèce par année. Sous l'influence de l'homme, ce rythme est aujourd'hui d'une espèce par jour et l'on craint que jusqu'en l'an 2000, il ne soit d'une espèce par heure!» Récemment, dans mon canton, un des membres de la commission parlementaire chargée d'élaborer une loi sur l'aménage-

ment du territoire et la conception directrice correspondante s'écriait: «Messieurs, vous avez maintenant donné un statut aussi précis que légal à chaque m² de notre territoire. Pourquoi n'avez-vous pas mis en exergue de tous vos travaux le respect de l'air, de l'eau et du sol? Si ces trois éléments essentiels à la vie, ou l'un d'entre eux seulement, venaient à se dégrader dangereusement, tous vos plans, même les plus beaux ne serviraient strictement à rien!»

Le professeur Dr Pierre Regamey le disait déjà il y a plusieurs années. «Le problème de l'an 2000, ce sera avant tout le maintien d'un air salubre, d'une eau potable, d'un sol non pollué.»

Nous terminerons cette première partie de notre exposé en évoquant le *programme national de recherche consacré au sol*. A mon sens il vient trop tard et me paraît très compliqué. Il sera difficile d'en tirer d'autres conclusions que celles que notre profession, notre expérience et nos observations nous ont permis de tirer. Tout au plus seront-elles mieux ordonnées, plus détaillées et plus précises. L'avantage de cette étude est de permettre à nos Instituts universitaires d'approfondir plusieurs domaines de recherche; la difficulté sera de tirer des conclusions et surtout de faire appliquer les remèdes qui seront proposés. – Collaborons donc, chacun dans la mesure de ses moyens et dans le cadre de nos activités, à ces recherches sur le sol, même si les sommes mises à disposition semblent très limitées.

II. Activités de la CFAF (EKV)

Nous vous avons laissé entendre, au début de notre exposé, que la «Commission fédérale des améliorations foncières» s'efforçait de bien saisir l'ensemble des problèmes de notre agriculture, afin de mieux pouvoir intégrer l'action des améliorations foncières dans le cadre général des mesures prises en faveur de cette agriculture.

Notre tâche n'est pas aisée car nous ne disposons d'aucun pouvoir de décision. Nous devons nous borner à constater puis à proposer. Il n'en reste pas moins que nous nous efforçons de coller à la pratique et à la réalité en faisant des suggestions susceptibles d'être appliquées.

Au cours de notre activité, nous consacrons deux jours chaque année à l'examen de problèmes réels dans le terrain. Voici un bref aperçu des sujets traités:

- intervention auprès du Conseiller fédéral K. Furgler en faveur d'une aide financière accrue aux améliorations foncières,
- protection de la nature et du paysage lors d'améliorations foncières (1983),

- guide «documentation pour les améliorations foncières subventionnées» (1984),
- projet de loi sur les subventions,
- 6ème rapport sur l'agriculture,
- problème des baux à ferme,
- examen des interventions parlementaires relatives à l'agriculture en général, aux améliorations foncières en particulier,
- etc.

Nous avons actuellement en discussion un «Catalogue des études théoriques et pratiques à mener dans le domaine des améliorations foncières». Nous souhaiterions que ce catalogue: inventaire des «thèmes et des questions» à débattre, fasse l'objet d'un examen critique de la part des cantons (par l'intermédiaire du service fédéral des améliorations foncières) et débouche sur une liste fixant le degré d'urgence des études à entreprendre et des décisions à prendre.

Nous pouvons dire que quelques unes de nos propositions ont été évoquées dans les exposés de nos collègues et amis F. Helbling, A. Bruni et G. Schmid.

III. Avenir

J'ai voté, le 15 mars dernier, en faveur de l'entrée de la Suisse à l'ONU. J'appartiens donc à la toute petite cohorte des grands perdants!

Il serait malséant et déplacé de ma part de justifier mon choix ... qui n'est cependant pas sans relation avec les problèmes que nous avons débattus aujourd'hui. Quand, dans les années 50 à 60, des esprits clairvoyants ont attiré l'attention des milieux horlogers sur la révolution technologique qui se préparait, personne n'a bougé. Il en a été de même, plus tard, avec les ordinateurs, les robots industriels, l'intelligence artificielle et plus récemment encore avec les PTT. Sûrs de nous, forts de notre expérience, convaincus de notre valeur parce qu'à la tête des pays riches, nous prétendons détenir la clef de tous les succès et nous passer de l'expérience des autres! Nous connaissons la suite: dans tous les domaines mentionnés, nous avons pris un retard considérable, que, par bonheur, et à force de ténacité, nous sommes en train, ici ou là, de réduire peu à peu.

Prenons garde de ne pas nous refermer sur nous-mêmes sinon nous ne serons pas en mesure de faire face aux défis qui ne manqueront pas de nous être lancés dans un proche avenir. En prenant la présidence de la CFAF je m'étais fixé quatre objectifs:

- défense du point de vue de l'agriculture face aux autres branches de l'économie,
- adaptation des améliorations foncières

aux nouvelles exigences de l'époque que nous vivons,

- place et rôle de l'agriculture dans l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans les plans directeurs cantonaux,
- incitation à agir, chacun dans sa sphère d'activité, pour le bien de l'ensemble.

Hélas! parfois, le pessimisme s'empare de moi! car je trouve des communes et des cantons qui font preuve d'une autonomie ou d'un fédéralisme terriblement étroits! Les régions LIM n'ont pas supprimé les rivalités communales et presque partout les propositions de systèmes de péréquations financières sont balayées...

- Serions-nous devenus individualistes à ce point que seul le direct, l'immédiat, le concret, le palpable, le rentable nous intéresse?

- Pensons-nous pouvoir ignorer que la 4e révolution agricole a déjà commencé avec l'application de l'électronique, de l'informatique et de l'automatisation? (Rappelons au passage les trois révolutions précédentes: 1) la mécanisation, 2) l'incursion de la chimie: engrais, pesticides, herbicides, 3) la sélection animale et végétale).

- Faut-il ignorer les progrès en génétique animale et végétale, les usines à viande, le traitement de fruits dès leur «conception»?

- Est-il si vrai que nous n'avons pas à nous préoccuper des famines dans le monde, «... attendu que nous n'en sommes pas responsables», comme le déclaraient certains opposants à l'ONU? – Il est pourtant évident que la nourriture (le blé notamment) est devenue un produit stratégique au même titre que le pétrole: la famine est une arme aussi efficace que les bombes ... et bien meilleur marché!...

Mais arrêtons l'énumération! De toutes façons nous sommes bien en dehors du mandat de la commission.

Il n'en reste pas moins vrai que tout homme digne de ce nom ne saurait rester indifférent à cette sombre et vaste toile de fond. – Nous sommes tous concernés et il est certain que *notre* action, à notre modeste niveau sera déterminante. Le moindre apport positif, à quelque niveau que ce soit, est un enrichissement pour le tout. Appliquons-nous donc à toujours mieux comprendre les grands mécanismes de notre époque pour mieux pouvoir nous y intégrer. Cherchons à résoudre nos problèmes dans un esprit de compréhension réciproque et nous préparerons ainsi un terrain solide pour nos descendants.

Cette réflexion philosophique appartenait aussi à ce symposium si réussi.

Adresse de l'auteur:

A. Jeanneret

Président de la Commission des améliorations foncières
Av. des Alpes 78
CH-2000 Neuchâtel